

Rapports annuels

En exécution de l'article 1122-23 alinéa 3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, chaque année, le Conseil prend connaissance du rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la Ville pour l'exercice antérieur.

Le rapport décrit de manière synthétique les différentes composantes de notre administration et donne un aperçu global de son activité. Le rapport a aussi pour objectif de fournir des indicateurs utiles à l'évaluation du fonctionnement de la Ville.

Le rapport est structuré conformément à l'organigramme adopté par le Collège communal à savoir :

- les 6 divisions ;
- les 6 directions ;
- et les services qui les composent.

Chaque rapport reprend pour chacun des services :

- les données d'identification ;
- la composition ;
- les missions permanentes ;
- les activités et/ou projets de l'année antérieure ;
- les chiffres-clés.

Le rapport annuel est destiné à fournir à tous, citoyens, partenaires, travailleurs, mandataires, des données utiles à une meilleure connaissance et compréhension de Tournai et de son service public local.

Rapport annuel 2019

Rapport annuel 2018

Rapport annuel 2017

Rapport annuel 2016